#### EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de BRIOUDE

Salle polyvalente du 01 au 02 mars 2025 ORGANISEE PAR LA SOCIETE D'AVICULTURE DU BRIVADOIS



- Coupe de France des lapins Géants
- Challenge Régional des Lapins Rex
- Championnat Régional des Pigeons Strasser
- Championnat Régional de la Poule Sussex
- Exposition partenaire de la course aux points

L'exposition est régie par le règlement de la SCAF, complétée par les articles suivants :

#### REGLEMENT

#### ARTICLE 1: Calendrier de l'exposition

Jeudi 27 Février de 9h à 19h : réception des animaux. Vendredi 28 février de 8h à 12 h : jugement des animaux. Samedi 01 mars de 9h à 18 h : ouverture au public. Dimanche 02 mars de 9h à 16 h : ouverture au public. Remise des prix à partir de 16 heures 30. Délogement à partir de 17 heures 30.

#### ARTICLE 2: Composition des lots et droit d'inscription

Unité (toutes catégories) : 3,00€

Trio volailles : 5,00€ Parquets Volailles : 7,00€

Volière de pigeons (3 couples) : 12,00€

Catalogue et frais de secrétariat (obligatoire, gratuit pour la S.A.B.): 8,00€

#### <u>ARTICLE 3</u>: Inscription

Toutes demandes d'encagement devront parvenir à :

Jérémy PASTOUREL, Merdanson, 43100 AGNAT

Tél: 06 25 25 00 43 / Courriel: jeremy.pastourel@gmail.com

Les feuilles d'engagements dûment remplies, seront accompagnées du montant de l'engagement à l'ordre de la Société d'Aviculture du Brivadois (S.A.B.)

Elles devront parvenir au plus tard le 28 janvier 2025, merci de bien fournir une adresse mail pour l'envoi des feuilles d'engagement.

NOTA: En cas d'interdiction de rassemblement d'oiseaux dû à l'influenza grippe aviaire, l'exposition sera maintenue avec les pigeons, les tourterelles, les lapins, lescobayes

Seuls sont admis à concourir les sujets bagués et tatoués suivant le règlement en vigueur pour être primés et mis en vente L'identification doit être obligatoirement inscrite sur la feuille d'encagement. Les lapins devront avoir leur numéro de cage inscrit dans l'oreille gauche.

## ARTICLE 4: Règlement des ventes

Les ventes devront être déclarées à l'engagement, le prix sera majoré de 20% au profit de le SAB. Les personnes désirant retirer l'un de leur sujet de la vente après jugement devront s'acquitter des 20%.

Le bureau des ventes sera ouvert : samedi de 9 heures à 18h30, dimanche de 9 heures à 16 heures.

#### ARTICLE 5: Mesure sanitaire

La facture du vétérinaire pour l'achat du vaccin contre la maladie de Newcastle « poulvac, colombovac ou nobilis », ou l'ordonnance, l'attestation sur l'honneur de vaccination et une attestation sur l'honneur de claustration seront exigées en même temps que la feuille d'engagement pour les animaux à plumes. Les animaux seront contrôlés par un vétérinaire à l'arrivée et pendant l'exposition Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera retiré.

#### ARTICLE 6: Responsabilité

Le comité d'organisation se charge de la nourriture et des soins aux animaux. Il ne pourra en aucune sorte être responsable des vols, décès, pertes ou dommages (quelles qu'en soit la nature ou l'origine) qui pourraient survenir aux exposants, animaux, instruments, produits, même du fait de l'incendie, suivant le règlement de la S.C.A.F.

Pour les cas non prévus au règlement, les commissaires généraux auront les pleins pouvoirs de décision. Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission au concours déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent formellement à s'y conformer. Les lapins, les cobayes et les pigeons Texan seront pesés à l'encagement

## **ARTICLE 7: Jugement des animaux**: Composition du jury:

LAPINS: H. BUISSON, C. BOS, R. ARGAUD

VOLAILLES: R RICHARD, T PARIDIOT, M CAPOVILLA

PIGEONS: B. COUDEN, R. PELISSIER, P. RIBES, P. RIVAT, F CRAYE

Les appréciations des juges seront affichées sur les cages. Les juges et élèves juges ne pourront concourir dans la catégorie où ils officient. JUGEMENT A HUIT-CLOS

#### ARTICLE 8: Récompenses

- Récompenses des Championnats suivant le règlement des clubs respectifs.
- Grands Prix d'Exposition : Lapin et cobayes, Pigeon et Tourterelle, Volailles, Palmipèdes ou Dindon
- Grands Prix d'Honneur Lapins (grande race, race moyenne, petite race, fourrure, nain, cobayes)
- Grands prix d'Honneur Volailles (grande-race, Françaises, Etrangères, race naine) ou Palmipèdes ou Dindon
- Grands Prix d'Honneur Pigeons (forme français, forme étranger, caroncule, type poule, couleur, tambour et boulant, structure et cravaté, vol, tourterelle).
- Grands prix d'Elevage: Lapins et cobayes, Pigeons et Tourterelles, Volailles et Palmipèdes (Calculés sur 4 cages de même race et variété, les 2 sexes représentés pour les lapins, les volailles et 5 cages pour les pigeons).
- Souvenir Denis TOURETTE (lapin nain).

*Le Président*Jacques FACY
06.88.07.08.76

*Le secrétaire*Dylan CHARRADE
07.88.49.01.44

Les commissaires généraux
Jérémy PASTOUREL & Dylan CHARRADE
06.25 25 22 43 07 88 49 01 44

## VILLE DE BRIOUDE EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Les 01 et 02 mars 2025

# Organisée par la Société d'Aviculture du Brivadois



## DECLARATION D'INSCRIPTION

Membre de la Société d'Aviculture de :

NOM:	PRENOM :			
Adresse complète :				
Tél : Mail :				
(E	Email obligatoire pour l'	envoi de feuilles d'engagement)		
DROITS D'INSCRIPTIONS		OBSERVATIONS		
Unités toutes catégories :	à 3,00€ =			
<ul><li>Trio volailles</li><li>Parquet volailles</li><li>Volière pigeons</li></ul>	à 6,00€ = à 7,00€ = à 12,00€ =			
Catalogue et frais de secrétariat (Gratuit pour les adhèrent SAB)	8,00€ =			
Total à payer	6			

Toutes les demandes d'engagement et le règlement à l'ordre de la S.A.B. devront parvenir à Jérémy PASTOUREL, Merdanson, 43100 AGNAT

Tél: 06 25 25 00 43 / mail: jeremy.pastourel@gmail.com

Fait à le Signature

En cas d'interdiction de rassemblement d'oiseaux dû à l'influenza grippe aviaire l'exposition sera maintenue avec les pigeons, les tourterelles, les lapins et les cobayes.

## EXPOSITION NATIONALE: SOCIETE D'AVICULTURE DU BRIVADOIS

Nom:	Prénom:

	Volière Trio – Couple Mâle -Femelle	Adulte Jeune	<b>Désignation des lots</b> (Catégories GR, PR, RN, variété, couleur,	PE	Prix De Vente
			avec / sans bavette)		
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					